

Le budget—M. Monteith

effet, à l'heure actuelle, les habitants de la Nouvelle-Écosse sont imposés d'une façon tout à fait inéquitable par le biais de la taxe de vente fédérale. La réforme de cette taxe, afin de la rendre plus générale, d'en accroître l'assiette et d'en réduire le taux, améliorera l'état général de l'économie au Canada, et plus particulièrement dans sa province. Dans l'ensemble, je ne pense pas qu'il lui faille être aussi pessimiste. La situation n'est pas si sombre, loin de là, et nous avons pris les mesures nécessaires pour progresser à long terme, dans l'intérêt de l'ensemble du Canada et de toutes les provinces.

• (1550)

Mme Clancy: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Langelier (M. Loiselle); je le remercie de l'appui moral qu'il m'a donné plus tôt, alors que j'étais nerveuse à l'idée de prendre la parole.

Je ne nie pas, et d'après ses propos, je suis sûre que le député est compatissant. Malheureusement, cette compassion sporadique de l'autre côté de la Chambre ne se retrouve pas nécessairement chez les puissants députés des premières banquettes. Il y a des problèmes dans les provinces de l'Atlantique qui ne comptent manifestement pas pour le gouvernement. Je pense que le député est bien intentionné quand il parle de réforme de la taxe de vente, mais je dois lui dire très sérieusement que les petits entrepreneurs de la Nouvelle-Écosse, ceux de ma ville notamment, ceux de Halifax pensent différemment. Ils sont effrayés.

Les propriétaires d'écoles de musique et les restaurateurs en particulier ont très peur. Chaque électeur, chaque habitant de ma circonscription craint d'avoir à débours 1 000 dollars de plus par an. En ajoutant cela à la surtaxe, on crée, dans une région économiquement affaiblie jusqu'à un certain point, économiquement perturbée depuis toujours, une situation intenable et inacceptable.

Je sais que personnellement, il s'en préoccupe. J'ai bien peur, par contre, que ce ne soit pas le cas du gouvernement dans son ensemble.

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député d'Elgin (M. Monteith).

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part à ce débat. En tant que nouveau député de la circonscription d'Elgin, j'ai l'honneur de représenter les habitants du comté d'Elgin et du canton de Norfolk. Comme beaucoup de députés le savent, c'est une région d'excellentes terres agricoles et bon nombre de mes électeurs sont des agriculteurs. Il y a également beaucoup de petites entreprises, et nous avons

bon espoir que leur nombre augmentera dans un avenir rapproché.

Selon la Chambre de commerce, plusieurs sociétés américaines songeraient sérieusement à venir s'installer dans la circonscription d'Elgin depuis la mise en oeuvre du traité de libre-échange en janvier dernier. J'ai choisi de prononcer mon grand discours à la Chambre dans le cadre de ce débat à cause des messages importants que véhicule le budget.

Ce budget concerne l'avenir du Canada. Il concerne l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants au moment où ils entrent sur le marché du travail et fondent leur foyer. Il nous permet de prendre les choses en main dès maintenant de manière que nos enfants aient des emplois et nos aînés les programmes de sécurité du revenu qui font partie de notre mode de vie. C'est une chose importante dans une circonscription comme la mienne, où 40 p. 100 des habitants ont moins de 18 ans ou plus de 65.

Ce budget s'attaque sérieusement au problème de la dette nationale. Il invite tout le monde à contribuer à sa réduction. Bien loin de frapper les pauvres, il est conçu expressément pour les protéger.

Le budget n'enlève à personne sa pension. Le principe de l'universalité reste intact. Tous les Canadiens qui ont droit à la pension de vieillesse ou aux allocations familiales vont continuer de les recevoir. Toutefois, le budget demande aux Canadiens les mieux nantis de rembourser une partie de ces prestations.

En effet, les Canadiens dont le revenu net est supérieur à 50 000 \$ sont priés de rembourser ces prestations à raison de 15 p. 100 du revenu individuel net dépassant ce montant. La mise en oeuvre de cette mesure s'étalera sur trois ans et le seuil sera réexaminé périodiquement. Étant donné la dette nationale, cette mesure est-elle si injuste? Je ne le crois pas. Je crois que les Canadiens comprendront la nécessité de ce budget.

Tout compte fait, nous voyons que la dette nationale correspond à plus de la moitié de toute l'activité économique et qu'elle croît plus rapidement que l'économie. Cette année, les paiements d'intérêts absorberont plus du tiers des recettes fédérales. Le gouvernement conservateur a travaillé avec acharnement pour réduire le taux de croissance de la dette publique.

Des voix: Oh, oh!

M. Monteith: Ainsi, au cours des quatre années ayant pris fin en 1984-1985, la dette publique a augmenté en moyenne de 23,5 p. 100 par an. Au cours des quatre années suivantes, elle ne s'est accrue que de 12,7 p. 100 par an. La hausse récente des taux d'intérêt montre à quel point nous sommes vulnérables. En un an seule-